

**Zeitschrift:** La Croix-Rouge suisse  
**Band:** 78 (1969)  
**Heft:** 5  
  
**Rubrik:** De semaine en semaine

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 19.11.2024

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

auprès de nos membres pour qu'ils fassent parvenir leur changement d'adresse à notre Trésorier central dont l'adresse figure ci-dessous, afin de pouvoir compter sur une bonne information.

Avec la constitution de ses sections, notre Association a fait un nouveau pas en avant; le Comité central vous en remercie, il est reconnaissant de la confiance que vous lui témoignez et il souhaite pouvoir compter encore sur votre collaboration et votre compréhension. Il se tient à votre disposition et vous rappelle que les pages de ce Journal vous sont ouvertes; les articles sont à envoyer à notre vice-présidente, à l'adresse ci-contre.

Recevez, chers Membres de l'ASAS, cher Lecteurs, nos messages les meilleurs.

### **Aides-soignantes et aides-soignants nouvellement formés**

120 aides-soignantes et aides-soignants formés dans 15 écoles reconnues à ce jour par la Croix-Rouge suisse ont obtenu cette année leur certificat de capacité. Pour la Suisse romande, ce sont:

#### **Ecole neuchâteloise d'aides-soignantes, La Chaux-de-Fonds:**

*Mlles Gabrielle Blanchard; Rose-Marie Domine; Gisèle Jornod; Marie-Noëlle Pitteloud; Mauricette Rey; Anne-Marie Schreyer; Suzanne Spinelli; Jacqueline Trani; Janine Vacheron; Gaby Vuissoz.*

#### **Ecole cantonale vaudoise d'aides-soignantes, Lausanne:**

*Mlles Eliane Besuchet; Charlotte Chatelain; Christiane Droz; Gladys Frossard; Antoinette Gaillard; Nelly Jaccoud; Maria-Theresa Panizzi; Ginette Vuilleumier.*

*Messieurs Serge Borio et Michel Zbären.*

Pour le Comité central:

*Mlle Josiane Brunner, présidente centrale,  
chemin de Maisonneuve 12 B,  
1211 Châtelaine/Genève*

*Mlle Ruth Kœchlin, vice-présidente,  
Altersheim Schöneegg,  
Seftigenstrasse 111,  
3007 Berne*

*M. Hans Gysin, trésorier central,  
Beichlenstrasse 2,  
3550 Langnau i.E. (Berne)*

### **Sous-commission des aides-soignantes**

Dans sa séance du 7 mai, la Commission des soins infirmiers a nommé *Mlle Ruth Koechlin*, vice-présidente de l'ASAS, membre de la sous-commission D dont le rôle consiste à s'occuper des questions relatives à la formation des aides-soignantes et des aides-soignants.

### **Conférence annuelle des écoles d'aides-soignantes et d'aides-soignants**

La 8e Conférence des écoles d'aides-soignantes et d'aides-soignants s'est tenue à Berne, le 3 juin 1969. La première partie comporta une conférence de *Mlle Annemarie Häberlin*, psychologue, ayant pour thème «L'évaluation de l'élève». Répartis en 4 groupes de travail, les participants traitèrent ensuite les problèmes suivants, introduits par de brefs exposés: «Critères de sélection des élèves», «Evaluation des aptitudes professionnelles», «Evaluation des connaissances théoriques», «Evaluation du comportement». Les résultats des délibérations des groupes de travail furent ensuite présentés en séance plénière.

## **De semaine en semaine**

### **Soins infirmiers et autres professions paramédicales**



### **La Croix-Rouge suisse reconnaît de nouvelles écoles de personnel soignant**

Lors de sa séance du 22 mai 1969, le Comité central de la Croix-Rouge suisse a reconnu trois nouvelles écoles de personnel soignant dont le programme de formation correspond à ses directives. Il s'agit de l'école d'aides-soignants d'Uster, de l'école évangé-

lique d'infirmiers de Coire et de l'école d'infirmières en hygiène maternelle et en pédiatrie «Pouponnière et Abri» de Lausanne.

### **Laborantines médicales**

Une erreur dont nous nous excusons s'est glissée dans notre édition du 15 avril, page 29, où l'on pouvait lire: «la formation des laborantines médicales, précédemment de trois ans, s'étendra désormais sur deux ans et demi». C'est «précédemment de deux ans» qu'il faut lire.

### **Formation de nouvelles monitrices de santé au foyer**

Un cours de monitrices de santé au foyer s'est déroulé à Fribourg, du 16 au 27 juin.

## L'Association suisse des infirmières et infirmiers diplômés a tenu son assemblée annuelle

Les membres de l'Association suisse des infirmières et infirmiers diplômés (ASID) se sont réunis très nombreux à Winterthour, le 30 mai 1969, à l'occasion de leur assemblée annuelle. A part les 70 délégués et les membres de l'Association venus des quatre coins du pays, des élèves représentant les groupements de juniors, ainsi que de nombreux invités assistèrent aux séances.

Présidée par Mademoiselle *Nicole-F. Exchaquet*, cette assemblée permit de faire le point des buts atteints et du travail accompli, mais également d'examiner les tâches multiples qui, dans un avenir plus ou moins proche, devront encore être entreprises.

Au cours de l'année écoulée, l'Association a intensifié ses efforts en vue de recruter de nouveaux membres. En effet, les 7400 membres qui font partie de l'Association sont loin de représenter tous les infirmières et infirmiers diplômés exerçant actuellement leur profession en Suisse. Une enquête faite récemment parmi les membres de l'ASID a permis au Comité central d'examiner ce qui, dans la structure et l'activité de l'Association et de ses organes, exige des modifications et d'envisager les réformes qui s'imposent. Le rapport annuel souligne l'activité aussi variée qu'intense qu'ont déployée les «groupements d'intérêts communs». Le groupe des infirmières-chefs, ainsi que ceux des monitrices, des infirmières de la santé publique et des infirmières de salle d'opération se sont occupés du problème du perfectionnement professionnel — indispensable en raison des exigences sans cesse accrues auxquelles doit faire

face le personnel diplômé —, de l'unification des méthodes de travail dans les différents domaines de soins, ainsi que de problèmes sociaux, économiques et juridiques. A la fin de l'année écoulée, le «*Règlement pour la formation des infirmières-anesthésistes*», établi en collaboration avec des médecins spécialistes, a pu entrer en vigueur.

Les efforts de l'Association ne se sont pas limités à l'amélioration du statut professionnel de ses membres, mais ont visé tout autant à l'adaptation des soins infirmiers aux exigences de la médecine en pleine évolution et des services de la santé publique. A cet effet, l'ASID travaille en étroite collaboration avec les autorités, les médecins, les directions des hôpitaux et diverses associations professionnelles. L'«*Etude des soins infirmiers en Suisse*» fournit un très bon exemple des efforts accomplis dans ce but. Le nombre croissant de professions dont les membres exercent une activité dans un hôpital moderne oblige sans cesse l'infirmière diplômée de se poser des questions et de réexaminer sa position et sa responsabilité vis-à-vis du malade, du médecin, de ses collaborateurs, aussi bien que vis-à-vis des élèves infirmières et de tout le personnel en cours de formation. C'est un des devoirs de l'association professionnelle — et non l'un des moindres — de veiller à ce que ses membres prennent une part active aux tâches nouvelles qui se présenteront dans le domaine de la santé, et qu'ils ne soient pas surpris par la rapidité de l'évolution, ni ne se laissent simplement dépasser.

L'assemblée annuelle de 1969 a donc permis de faire le point puisque le jour suivant a encore été consacré à l'étude de problèmes particuliers, soit dans des réunions de groupes, soit lors de forums.

## Sauvetage et secourisme

### Chaque écolier: un secouriste

Une séance d'information de la Commission médicale suisse de premiers secours et de sauvetage (CMSS) s'est tenue à Berne, le vendredi 2 mai 1969, sur invitation de la Croix-Rouge suisse. Des représentants de la Confédération et des cantons, porte-parole des départements de l'instruction et de la santé publique, ainsi que des représentants du corps enseignant, de la protection civile et de l'armée assistaient aussi à cette Conférence réunie en prévision du lancement d'une campagne nationale visant à introduire l'enseignement obligatoire des premiers secours dans les écoles.

Les participants eurent entre autres l'occasion de prendre connaissance des instructions relatives à cet enseignement des premiers secours mises au point par la CMSS, en collaboration avec la Croix-Rouge suisse et l'Alliance suisse des Samaritains; ce document suscita l'approbation générale.

M. le Professeur *Hans Haug*, président de la Croix-Rouge suisse, donna des informations sur les tâches incombant à cette dernière en matière de secourisme et insista, appuyé par le *Dr H. Perret*, président de la CMSS et médecin-chef de la Croix-

Rouge sur la nécessité de moderniser les mesures de sauvetage en vigueur dans notre pays. L'on releva notamment que chaque année, des centaines de blessés victimes d'accidents survenant dans les entreprises, au foyer et surtout sur les routes, perdent la vie faute d'avoir été secourus dans les 3 minutes décisives qui suivent l'accident. M. le Prof. *G. Hossli*, chef du service d'anesthésie de l'Hôpital cantonal de Zurich commenta les instructions du point de vue médical. Les secours d'urgence ont trait au placement du blessé, à la réanimation et à l'hémostase et peuvent être donnés par des écoliers du degré supérieur. Comme représentant du corps enseignant et de la Croix-Rouge de la Jeunesse, M. *R. Jost* exposa le point de vue des instituteurs et déclara que l'introduction de l'enseignement des premiers secours dans les écoles n'est pas seulement désirable mais possible aussi sur le plan pratique. La difficulté majeure à laquelle se heurte l'introduction obligatoire des premiers secours comme branche d'enseignement est notre système scolaire: des démarches particulières devront être entreprises séparément dans chaque canton.